CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année ; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à son domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces.—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Abonnemens pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60 ; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80 ; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $50. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer aux taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lors qu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées jusqu'à nouvel ordre et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de tailleur sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Theatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

City Hotel.
Encoignure des rues Commune et du Camp.

M. ET Mme G. Shall ont le plaisir d'annoncer à leurs amis et au public, que cette maison, si favorablement connue sous le nom de *Bishop's Hotel*, sera ouverte mercredi, 14 du courant, pour recevoir la bonne société.

Ils viennent de faire réparer en entier cette maison et la meubler partout, et donnent l'assurance aux voyageurs et aux citoyens de la ville qu'ils ne négligeront rien pour soutenir la haute réputation qu'a acquise cet établissement.

Une collation sera servie à 11 heures dans la matinée du 14 courant, à laquelle le public est généralement invité. 13 nov 1m

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBEE.—Le soussigné vient de recevoir cinquante caisses du susdit sirop et une lettre de M. F. Boubée, le nommant le seul dépositaire de son remède à la Nouvelle-Orléans, à la place de MM. Lataste & Bruhtour.

Les nombreux certificats que M. Boubée a obtenus en Europe, ne laissent aucun doute sur l'efficacité de son remède contre la goutte et les rhumatismes, ici même l'on pourrait en obtenir d'une foule de personnes bien connues, qui se réjouissent chaque jour d'avoir rencontré un aussi puissant remède ; en effet, quoi de plus précieux qu'un remède dont une seule dose porte un soulagement immédiat chez l'homme le plus anciennement atteint de ces cruelles maladies, goutte et rhumatisme, et le met à même de vaquer à ses affaires ; aussi en continuant le traitement dans un cas ancien, les attaques ne se reproduisent que fort rarement, et avec beaucoup moins d'intensité, elles n'ont même pas lieu quand on prend le remède à temps, dans les cas nouveaux ou pas trop anciens, le traitement régulier obtient guérison complète.

A. A. PEYCHAUD,
13 nov No. 123, rue Royale.

SUCRE—54 boucauts de beau sucre, en débarquement de la goëlette Creole, au bas de la rue St. Louis, et à vendre par BARTHET & Co.
15 nov 30, rue Toulouse.

BUREAU DE LA COMPAGNIE du chemin de fer de Nashville et de la Nouvelle Orléans—Nouvelle Orléans le 14 novembre 1838—Traites sur New York, à vendre en sommes convenables aux acheteurs à UN POUR CENT de prime.
JAMES H. CALDWELL,
14 nov Président.

H. & W. ANDERSON,
Nos. 42 & 84, rue Tchoupitoulas.
Importeurs directs de toutes descriptions, de Vins, Eau de vie et liqueurs étrangères.
28 nov Nelle. Orléans.

LETTRES de change sur Paris, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par
LAURENT MILLAUDON,
6 dec No. 140, rue Bourbon.

UNE personne qui a une connaissance pratique des affaires et la routine d'un comptoir, désire trouver à se placer. Elle est connue dans les villes de l'Ouest et de l'Est, ayant été employée dans les affaires, pour son propre compte, ces six dernières années. Elle désirerait être employée comme marchand ou teneur de livres, travaux auxquels elle dévouerait toute son attention et son influence pour le mieux des intérêts de ses employés. S'adresser à
BOGERT & HAWTHORN,
5 dec 63, rue Gravier.

POMMES DE TERRE—300 barils à vendre par
5 dec HENRY TETE, 13, rue Conti.

AVIS.—L. P. MAXWELL, HUGHES & CO. ayant abandonné l'établissement de leur maison en cette ville, pour la saison actuelle, ont prié des arrangemens avec Mr. W. Bogart, afin qu'il s'occupe de toutes les affaires qui leur seront adressées. Les consignations du Grand Gulf et de Port Gibson, Miss. et de Columbia, Ark. (où leurs maisons continuent leurs opérations) et toutes celles des autres points, lui seront faites pour leur compte.
Nouvelle-Orléans, 1er decembre 1838.
3 dec—26

CLAY & CLARK,
FABRICANS DE TUYAUX DE PLOMB,
No 101, rue Poydras, Nelle. Orléans.
Tiennent constamment en magasin un assortiment de tuyaux de plomb, du diamètre inférieur de 3/4 de pouce à 2 pouces.
Aux prix les plus modérés. 1er déc—6 m3ps

CLAY & CLARK,
PLOMBIERS DE MAISON ET DE NAVIRE.
No. 102, rue Poydras, Nelle. Orléans.
Fabricans de tuyaux en plomb, cabinets privés et pompes de tout genre.
Établissent les bains chauds, froids et douches d'après la meilleure méthode.
Plomb roulé au cylindre, tuyaux, &c.
Ils exécutent des commandes pour tous les Etats du Sud. 1er déc—6m3ps

SALON DE LECTURE DE LA BOURSE DE CITE.—Ce Salon, situé dans la Nouvelle Bourse Française, vient d'être élargi, et parfaitement garni. Il sera prêt à recevoir les abonnés le 1 decembre courant. Additionnellement à la collection présente, des arrangemens ont été pris qui mettront le directeur à même de recevoir une très grande variété de journaux étrangers et des Etats Unis, des prix courans, revues périodiques, etc. On trouvera constamment affichés tous les arrivages, expéditions et autres objets qui sera dans l'intérêt du commerce, de la politique et de la littérature. Le prix de l'abonnement n'est que de $10 par an ; c'est à dire, tous sous par jour, le propriétaire se flatte que tout en offrant de si grands avantages, il mérite le patronage du public.
3 déc—6 J. B. RANSOM, propriétaire

LA société qui existait ci-devant en cette ville sous la raison de James Reed & Co. s'est dissoute de plein droit le 1er du courant, époque fixée à sa durée. Les affaires de la société seront liquidées par l'un ou l'autre des soussignés, dont la signature seule engagera celle de la société.
JAMES REED,
Nelle. Orléans, le 3 déc 1838. H. G. HEARTT.
3 déc

LE soussigné continuera pour son compte et en son propre nom des affaires de commission.
H. G. HEARTT.
3 déc 1m 88, rue de la Commune

MARRONNAGES.

$25 DE RECOMPENSE.

S'EST absenté de chez son maître, dimanche, le 25 courant, dans l'après midi, le nommé RUBENS, d'un teint un peu rougeâtre, taille 5 pieds 4 pouces, charpentier et menuisier de son état, et propre à faire un peu de tout avec adresse ; domestique, cocher, etc. Il est âgé de 27 à 28 ans et était vêtu, lorsqu'il s'absenta, d'une levite couleur marron, d'un pantalon à carreaux et d'un chapeau noir. Ses cheveux sont très crêpus, et il porte de petites cicatrices sur l'estomac. Il se présente bien et son langage est très doux. L'anglais et le français lui sont également familiers.

Les capitaines de bateaux et de navires sont prévenus de ne point louer ni recevoir à leur bord cet esclave, et la récompense ci-dessus sera allouée à quiconque le logera dans une des geoles de cette paroisse ou de cet Etat, ou qui pourra donner quelques renseignements à son égard ; dans ce dernier cas on s'adressera au bureau de cette feuille. 29 nov

$25 DE RECOMPENSE—Partie maronne depuis trois semaines, la négresse MATHILDE, âgée de 15 ans, d'environ cinq pieds de hauteur, complexion maigre, parlant anglais et français, d'origine anglaise et appartenant à Monsieur Bogereau. Elle a une cicatrice au milieu du front. Lors de son départ elle avait une robe rose à fleurs blanches et par-dessous une robe de flanelle rouge qui apparait au bas du cou. Ladite récompense sera donnée à la personne qui la ramènera chez Mme Lussan, sa maîtresse rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon. On croit que la dite négresse se tient du côté de Lafayette. 29 nov

$200 DE RECOMPENSE pour l'arrestation de mon domestique WILLIAM, marron depuis le 5 d'août ; il est excessivement intelligent et très malin, s'habillant très bien, âgé d'environ 25 ans, taille de cinq pieds quatre à six pouces, peau rougeâtre, jolis cheveux, taille fine. Le dit nègre a travaillé long-temps à l'Hôtel de l'Amérique du Nord. Il est à supposer qu'il cherchera à s'embarquer pour la Mobile. Deux cents piastres seront données pour son arrestation hors de l'Etat et cent s'il est pris dans l'Etat.
Paroisse St Bernard 4 milles de la ville
24 nov—6, 2jm NEUVILLE BIENVENU.

CONDUIT à la geole de la paroisse de Jefferson, un nègre se nommant William, et se disant appartenir à M. Fiora, demeurant sur la côte. La taille dudit nègre est d'environ cinq pieds et demi, grêlé et d'un noir peu foncé. Le propriétaire voudra bien le retirer en se conformant à la loi. 19 sept—M. J. GARCIA—shérif

CENT CINQUANTE PIASTRES!

De récompense seront payées pour l'arrestation de l'esclave EDWARD, appartenant à M. Alcée La Branche. Ledit esclave a été vu en ville, ainsi qu'au bas du rail road Pontchartrain où son frère tient un cabaret. Edward se fait appeler parfois Hill, et a pour habitude de changer souvent de nom ; c'est un griffe âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, figure ronde, cheveux frisés, lèvres grosses. Edward se fait aussi passer pour libre et est probablement muni de faux papiers de liberté. Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. S'adresser à F. J. FORSTALL & BROTHER,
12 sept—2fps 3, Front Levée.

DETENU à la geole de la paroisse St. Bernard, un petit mulâtre nommé MADISON, se disant appartenir à M. Jacques Bettus, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Bernard, 28 août 1838.
30 août FRANCOIS GARIC—shérif

ENTREPOT DE VOITURES DE LA LOUISIANE—No. 46 et 48, rue Royale.—Les soussignés invitent respectueusement les habitans et autres à venir examiner leur grand assortiment de VOITURES, récemment reçues et à vendre à leur établissement. 11 oct H. BEACH & Co.

LES soussignés informent respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils ont transporté leur établissement de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en cette ville, et qu'ils continueront sous la même raison, comme ci-devant, à faire des transactions en commission et par commission.

LAMBERT, BERCIER & Co.
No. 9, Front Levée, en face du débarcadour des bateaux à vapeur.

Références :
MM. Follion, Bellsen et Degelos, | Nelle Orléans
[illegible] Maitland, Kennedy et Soutter | Norfolk, Vir
[illegible] |
[illegible] Kennedy et Co. | New-York.
[illegible] | Boston.
[illegible] | Havre.
[illegible] | Marseille.
[illegible] | Pointe à Pitre (Guadeloupe).

[illegible] caisses en magasin et à vendre par COIT & Co.
30, rue de la Douane.

EXHIBITION NOUVELLE ET SANS EXEMPLE.

EXHIBITION NOUVELLE ET SANS EXEMPLE.

La Giraffe, ou Camelopard.

LA GIRAFFE, OU CAMELOPARD,

Et trois autres animaux qui n'ont jamais été vus dans les Etats-Unis.

L'EXHIBITION des animaux ci-dessus a maintenant lieu, rue, St-Charles, entre les rues Perdido et de l'Union. Cette exhibition a lieu tous les jours, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après midi.

Prix d'entrée $1. Enfans et domestiques moitié prix.

DANS UN PAVILLON CONTIGU,

Mr. S. K. G. NELLIS,

Venu au monde sans bras, fera des tours étonnans.

Pour les détails, voir les petites affiches. 5 déc.

ECOLES.

ESPAGNOLE, anglaise et française—M. J. Pa[illegible], natif d'Espagne, a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent acquérir une parfaite connaissance des susdites langues, qu'il peut se passer de quelques heures, dans la journée, lesquelles il désire les employer à donner des leçons particulières en ville. Il se rendra au domicile des personnes qui le feront appeler. La nouvelle et courte méthode d'enseigner les langues modernes que M. P. a adoptée, lui a mérité la plus grande estime, tant en Europe qu'en Amérique. Il donnera aussi des leçons de guitare en musique, si l'on le demande, à un prix modéré.

On s'adressera par lettre au bureau de cette gazette, ou à la demeure, rue St. Louis no. 189. 7 dec—6

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 LEÇONS.—M. Vannier, Géomètre Arpenteur, ancien dessinateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à Lire le Français en 20 Leçons, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans des cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, rue de Chartres, No. 150, entre les rues Toulouse et St-Louis, ou rue Ste-Anne, No. 64.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 27 nov

Nouvelle Orléans.
PENSIONNAT DES DAMES VERNIES,
Encoignure St. Philippe et Royale.

Grande pension par trimestre	$72
Demi pension par mois	12
Externat par mois	8

Cette Pension a toujours de bons professeurs pour la Classe Française, la Classe Anglaise, la Langue Espagnole, le Dessin, la Musique, la Danse et l'Etat. 5 nov—6m.

ACADEMIE DE DANSE.
NOUVELLE METHODE.

M. J. DEVOTI, depuis plus de deux ans professeur au couvent des dames du Sacré-Cœur et dans les colleges de Baton-Rouge et Jefferson, a l'honneur d'informer les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il a ouvert son cours chez Mme. Lekay, No. 80, rue Royale, entre Conti et Bienville.

Il enseignera la tenue, les pas les plus modernes, les valses, les figures nouvelles des quadrilles.

Les leçons auront lieu trois fois par semaine l'après midi, 2 heures pour les dames, et le soir à 7 heures pour les messieurs ; le prix est de $8 par mois payables d'avance. Les leçons particulières au prix de $12 par douze cachets.

Tous les mois, afin de constater les progrès des demoiselles, il y aura en présence de leurs parens, une soirée dans l'académie.

Il espère que les personnes qui apprécient cette partie complémentaire de toute bonne éducation voudront bien lui continuer leurs suffrages.

S'adresser à Mr A. Ducas, encoignure St-Louis et passage de la Bourse. 14 nov

ECRITURE Coursiv et Orné, enseignée à l'Académie de Calygraphie de M. DOLBEAR, à l'encoignure des rues du Canal et Passage de la Bourse. Le patronage étendu accordé dans diverses parties des Etats-Unis, à leur méthode d'enseigner, et les nouvelles applications qu'ils reçoivent de personnes qui désirent acquérir une écriture propre et nette, ont engagé à établir des académies permanentes à New York, la Nouvelle Orléans et Mobile, et leur intention est d'établir plus de facilités aux personnes qui désirent acquérir l'art de la calygraphie, que dans aucune autre institution du pays. Les personnes qui auront commencé dans une des académies, auront le privilège d'être admises dans les autres sans charge additionnelle. Les dames et messieurs sont invités à visiter l'établissement. Des spécimens peuvent être vus à toute heure du jour, et les progrès rapides des personnes de 8 à 50 ans qui ont reçu des leçons dans cette ville.

On enseigne aux dames une écriture légère et épistolaire, comme aussi diverses écritures ornées convenables pour les albums, billets de faire part, &c.

On enseignera aux hommes une écriture hardie et expéditive de nature à faciliter les transactions d'affaires, en évitant le temps perdu à déchiffrer les hiéroglyphes de la plupart des hommes d'affaires, et à donner aux commis une main régulière et vive.

Les heures de leçons sont disposées de manière à convenir à chaque élève, et afin d'accommoder toutes les personnes dont les occupations ne les permettent pas de prendre des leçons dans la journée, il y a une Classe du soir qui commence à sept heures et demie.

Le nombre des leçons n'est pas limité, mais toute personne après avoir commencé, est invitée à continuer jusqu'à ce qu'elle écrive assez bien pour aucun genre d'affaires, ce qui est de l'intérêt de l'élève et de l'institution.

Il sera fait une diminution libérale aux familles et aux écoles, dans toutes les parties de la ville.

Les dames qui le préfèrent pourront recevoir des leçons chez elles. On exécute des écritures ornées de toutes descriptions, etc. On exécute des diplomes, cartes et billets de faire part, dans le goût le plus recherché.

La science de la "Calygraphie de Dolbear" a reçu des éloges des ordres et des personnes qui veulent apprendre, elles moins convient à tous les âges, donnant une adresse et une hardiesse qui ne peuvent être acquises après aucune autre méthode. 22 oct—6m

M. Jh. MONCENOT, Professeur de Danse, nouvellement arrivé, a l'honneur d'informer les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il donne des leçons particulières partout où il sera appelé.

Il enseignera les pas les plus nouveaux et les plus gracieux, ainsi que les valses.

M. Jh. Moncenot n'ayant pas l'honneur d'être connu, désirerait trouver un pensionnat ou une réunion de jeunes gens, afin de leur montrer de suite, pour prouver que par le moyen de cette nouvelle méthode, qu'il peut mettre à même les personnes qui le voudront de se dispenser d'apprendre ainsi qu'à valser, qu'elles peuvent le faire avec grâce et facilité, en trente leçons.

Les personnes qui voudraient apprendre les danses de caractère comme la gavotte l'anglaise, la cosaque et tous les pas tirés de ces danses, ainsi que ceux de toutes autres classes, s'adresser à lui. Prix $8 par mois, douze leçons par semaine, les 12 cachets $12.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance sont priées d'écrire à son domicile, rues Dauphine et St Philippe, No. 263, où il donnera des leçons les mardi jeudi et samedi, le matin pour les dames de dix heures à midi et pour les messieurs, de quatre heures à sept heures du soir. 22 nov—3p.15j

PENSION DE DEMOISELLES,
Rue Philippa, auprès du Gouvernement,
DIRIGEE PAR MADAME GRANET.
Conditions :

Demi-pension	par mois	$16
Externat	do	10
Piano	do	8
Harpe	do	12
Dessin	do	6
Danse	do	6
Chant	do	10
Usage du Piano	do	1
Espagnol	do	8

1° Les Livres, ardoises &c, se paient séparément.
2° Un mois commencé se paie en entier.
3° Les paiemens se font régulièrement chaque mois.
4° Il n'est fait aucune déduction pour les absences pendant les vacances.

Madame Granet est secondée par des maîtres choisis et M. Granet fait lui même les classes de français.

Institution Jefferson.

Préparatoire au Collège Jefferson et autres, dirigée par H. Granet, docteur ès-lettres.
Passage de la Bourse, entre Conti & Bienville.

Le bon accueil choisi de préférence à tout autre. Il est on ne peut plus favorable à ce genre d'établissement. On y a entendu aucun bruit de voitures, et rien ne distrait l'attention des élèves.

L'INSTITUTION JEFFERSON est divisée en deux parties. La première partie ou division elementaire comprend toutes les diverses branches de l'éducation ordinaire en Français et en Anglais. La seconde partie embrasse le Latin, le Grec, les Mathématiques &c.

L'exactitude, l'ordre et la discipline y sont exigés et observés.

CONDITIONS.

Classe élémentaire par mois	$10
Classe supérieure	15
Langue Espagnole	6

1o. Les Livres, Ardoises et Papiers se paient séparément.
2o. Un mois commencé se paie en entier.
3o. Il n'est fait aucune déduction pour les absences, les congés ou les vacances.
4o. Les paiemens doivent se faire régulièrement tous les mois.

HEURES DE CLASSE de 8 1/2 à 3, excepté le [illegible] 15 septembre

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.—Les livres de souscription de la compagnie continuent d'être ouverts au bureau de la compagnie, rue Conti, no. 57, à côté de la Banque de la Louisiane.
Par ordre de la direction.
5 déc WM. FURST, secrétaire.

ATTENDU qu'à la vente publique de certains lots de terre, situés au faubourg Tremé entre le Bassin et Canal Carondelet, faite par Mr. H. J. Domingon, encanteur, le vingt octobre de la présente année, les vendeurs Messrs. Millaudon, Tricou et Petitpain, se sont réservés le droit de faire vendre à la folle enchère des délinquants, les lots de terre pour lesquels les conditions de l'adjudication n'auraient pas été remplies dans les dix jours qui suivraient la vente, condition annoncée à l'encan ;

Et attendu que Mr J. Dupeire s'est rendu adjudicataire de deux lots de terre, situés au faubourg Tremé, désignés sur le plan présenté à la vente publique, par les Nos. 13 et 14. Le No. treize faisant face à la rue Toulouse et au dépot du rail-road et mesurant 26 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Toulouse, sur 100 pieds de profondeur.

Et le No. 14, formant l'encoignure des rues Toulouse et Franklin, ayant vingt six pieds, sept pouces, cinq lignes de face à la rue Toulouse et cent pieds de face à la rue Franklin ;

Et attendu que le dit sieur Dupeire depuis le vingt octobre dernier jusqu'à ce jour, n'a pas rempli les conditions de la vente ;

Les deux lots de terre ci-dessus décrits seront vendus à la folle enchère dudit sieur Dupeire, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, à midi, samedi le quinze du courant, aux mêmes conditions que celles annoncées à la vente publique, faite par Mr. Domingon, le vingt octobre dernier. 6 dec—8

PAPIER DU TEXAS—$3,000, à vendre par
5 déc BARTHET & Co. 30, Toulouse.

CHAUX—500 barriques en bon ordre, à vendre par COIT & Co.
5 déc 30, rue de la Douane.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de feue Claire Rochon, décédée veuve de Thomas Doggett.—Vente par le Régister des Testaments.—Le mardi, 18 décembre 1838, en vertu d'un ordre de vente rendu le 13 novembre 1838 par l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, les esclaves suivants, savoir :

Kitty, négresse américaine, âgée d'environ trente ans, un peu blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant Mary, d'environ neuf ans.

Aussi. Une négresse nommée Delcy, âgée environ 50 ans. Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
15 nov Register des Testaments.

SUCCESSION de feu le Dr. John P. C. McMahon—Vente par le Register des Testamens.—Le mercredi, 19 décembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, pour compte de la susdite succession, une négresse esclave nommée Lethé, d'environ 23 ans, domestique de maison et bonne blanchisseuse, bien constituée et bien portante, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : Moitié comptant et moitié à six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant le sieur Félix Grima, not pub. 15 nov

SUCCESSION DE RIEFFEL—Vente par le Régister des Testamens—Le jeudi, 13 décembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 29 octobre 1838, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la succession de feue dame Marie, Rose Cécile Boissière, décédée épouse de M. Auguste Rieffel, un terrain au faubourg Marigny, faisant partie du terrain No. deux cent cinquante trois, mesurant vingt cinq pieds, sept pouces de face à la rue de Craps, entre les rues Marigny et Champs-Elysées, sur cent vingt pieds de profondeur.

Conditions : six douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
21 nov Régister des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, pardevant T. Seghers, not pub.

SUCCESSION DE FEU BALTHAZAR FORCELLE alias SOUBIE.—Vente par le Register des Testaments.—Le Mercredi, douze décembre 1838, à 3 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 27 octobre 1838, il sera vendu rue Dauphine, entre les rues Bienville et de la Douane, pour compte de la susdite succession, les effets mobiliers en dépendant, et consistant en 1 bois de lit et la garniture, 1 armoire, 1 chaises, 1 lavabo, linge de corps, &c. &c. Conditions comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
1er déc Register des Testaments.

SUCCESSION de feue dame Elizabeth Moutonnier, décédée veuve de Charles Minor.—Vente par le Register des Testamens.—Le samedi 15 décembre 1838, à midi, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le 8 et signé le 13 novembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession.

Une négresse créole esclave, nommée ALINE, âgée d'environ vingt cinq ans, faisant un peu de tout.

Conditions—$300 comptant, et le reste à six mois de crédit en un billet endossé à satisfaction, et assuré par hypothèque spéciale sur la susdite esclave jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
20 nov Register des Testaments.

SUCCESSION DE CHARLES GARNIER.—Vente par le Register des Testaments.—Le lundi, dix-sept décembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 12 novembre 1838, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royal, pour compte de la succession de feu Charles Garnier, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir :

1o. UN LOT DE TERRE situé au faubourg Marigny faisant partie du terrain No. 243, du plan du dit faubourg, ayant mesure française 30 pieds de face à la rue du Craps, entre les rues de l'Union et des Français, sur 120 pieds de profondeur.

Conditions : La somme de $1117 avec 5 pour cent l'an du 20 mars dernier et $2 50 cents frais de protet, payables comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale sur la propriété, lesquels billets porteront intérêt à dix pour cent du jour de leur échéance.

TROIS PORTIONS DE TERRE à Mandeville, dans la paroisse St. Tammany (en bloc) figurées au plan de la continuation de Mandeville, fait par L. Bringier, arpenteur général, le 2 juillet 1831, et déposé en l'étude de Felix de Armas, notaire public, la première desquelles portions de terre est bornée par le fac Pontchartrain, et les rues Laurel, Monroe et Decatur, et est composée des lots Nos. 29 à 42, inclusivement, la seconde est bornée par les rues Laurel, Monroe et Vaudreuille et l'avenue des Florides, et est composée des lots Nos. 43 à 53 inclusivement ; et la troisième est bornée par les rues des Florides, Decatur, Monroe et Vaudreuille et contient les lots Nos. 53 à 57 inclusivement.

Conditions. $1666 66, avec 5 pour cent d'intérêt du 1 mars dernier et $3 frais de protet payables comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale.

3o. DIX AUTRES PORTIONS OU LOTS DE TERRE situés à Mandeville, dans la paroisse St. Tammany (aussi en bloc) et figurés sur le plan de la continuation de Mandeville, fait par Louis Bringier le 2 juillet 1834, déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public, savoir :

Cinq lots désignés par les Nos. 24 à 28 inclusivement, attenant les uns aux autres et compris entre les rues Monroe, Decatur et Cambronne et le chemin public, de soixante pieds de large faisant face au lac une partie de la surface de ces lots de terre est comprise dans un grand ravin figuré au dit plan et est couverte par les eaux de ce ravin—et cinq autres lots, désignés par les Nos. 58 à 62 inclusivement, attenant les uns aux autres, et compris entre les rues Decatur, Cambrone, Monroe et Florides, ayant chacun 180 pieds de face aux rues Monroe et Florides, et 2050 pieds de profondeur.

Conditions pour ces dix lots :—$2000 comptant avec 5 pour cent d'intérêt sur $1000 du 4 décembre 1837, le même intérêt sur pareille somme de $1000 à partir du 4 décembre prochain, $3 frais de protêt, et la balance à un et deux ans, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale ; lesquels billets, s'ils ne sont ponctuellement payés à leur échéance, porteront intérêt à dix pour cent du jour de leur échéance. W. F. C. DUPLESSIS, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs pardevant Louis T. Caire, notaire public.
14 novembre

SUCCESSION SHARP.—Vente par le Régister des Testaments—Le samedi, vingt deux décembre 1838, à midi, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le 3 et signé le 9 novembre 1838, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, à la folle enchère de Louis Joseph Pilié, et pour compte de la succession de feu Nicholas Sharp, une négresse esclave nommée NANCY, âgée d'environ trente ans.

Et le même jour et à la même heure, sur les mêmes lieux, en vertu d'un ordre de vente antérieur rendu par ladite Cour des Preuves, le 29 août 1838, il sera offert en vente, pour compte de la susdite succession de feu Nicholas Sharp, une négresse esclave nommée ELIZA, d'environ trente-cinq ans.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale sur ladite esclave jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Horatio Davis, not. pub. 29 nov.

SUCCESSION de feu William Carlisle—Vente par le Register des Testaments—Le lundi, 24 décembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 21 novembre 1838, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, une esclave nommée Caroline, âgée d'environ vingt huit ans cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions : six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et assuré par hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS,
22 nov Register des Testaments.

SUCCESSION de feue Julie Fernandez f. c. l.—Vente par le Register des Testaments—Le mercredi, 19 décembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 9 novembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, la propriété foncière ci-après décrite, savoir :

Un terrain, situé rue Planché, au faubourg Tremé, entre les rues St. Bernard et de l'Esplanade, désigné sous le numéro dix-sept sur un plan fait par J. Pilié, le 12 novembre 1833, et déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire, mesurant, ledit terrain, trente huit pieds de face à la rue Planché, sur cent trente huit pieds sept pouces de profondeur, ensemble la maison de quatre appartements, galeries et deux cabinets, et autres bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions $1,500 comptant, et la balance à six mois et un an de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur par devant le sieur Octave Pollock, not. pub. 15 nov

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION DE LOUIS COUSSY h. c. l.—Vente par le Register des Testaments.—Le lundi, 17 décembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du douze novembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, pour compte de la susdite succession, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir :

1° Un lot de terre situé dans la ville de Milneburg sur le lac Pontchartrain, en cette paroisse, désigné par le No 3 ilet 161 sur le plan fait par Bringier le 16 mai 1831, déposé chez Pollock, notaire, ayant le dit terrain mesure française 63 pieds 5 pouces de face à la rue Columbia sur 120 pieds de profondeur.

2o. Et seize lots de terre au faubourg Darcantel, désignés par les Nos. 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, formant l'ilet No. 57 ; les lots Nos. 16, 17, 18 de l'ilet No. Trois, et le lot No. 117 de l'ilet No. 32, suivant le plan dressé par Allou d'Hémécourt le 2 mai 1832, et déposé chez Pollock, notaire public.

Conditions : Pour la propriété premièrement décrite 450 piastres intérêt et frais payables comptant, et le reste à 6 mois de crédit, et pour les propriétés secondement décrites 700 piastres intérêts et frais payables comptant et la balance à 6 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Théodore Seghers, notaire public. 14 nov.

SUCCESSION de J. P. E. D. Livaudais—Vente par le Register des Testaments—Lundi le sept janvier 1839, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nelle. Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 novembre 1838, rendu dans l'affaire pour un partage intitulé P. E. Layet, contre les héritiers de S. P. E. D. Livaudais, j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de P. E. D. Livaudais et afin d'opérer un partage entre les héritiers, la propriété ci-après décrite :

Un morceau de terre dans la paroisse intérieure de Lafourche dans l'endroit appelé la vacherie Dugué Livaudais, ledit morceau de terre (moins l'espace réservé pour le canal de navigation établi entre le lac Ouachita et le Bayou Lafourche) borné dans le haut par la terre de MM. Derbigny et Lebreton et par l'autre extrémité aux terres de Mme. Field et borné dans la partie du Nord par les terres récemment acquises par M. François Fiorio. M. Duplessis, tel au surplus que le tout est figuré sur le plan dressé par Bourgerol arpenteur le vingt-cinq août 1838. Sur lequel plan la dit espace ou morceau de terre est marqué "Réservé pour la compagnie de navigation."

Conditions Comptant.

Acte de vente pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
W. F. C. DUPLESSIS,
4 déc Register des Testaments.

SUCCESSION BERANGER—Vente par le Register des Testaments—Le samedi, cinq janvier 1839, à midi, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Denis René Sir Beranger, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1o. Un lot de terre situé sur le chemin du Bayou St Jean, entre les rues Tonti et Plauché, à droite en allant au du Bayou, mesurant environ 18 pieds de face sur environ 150 pieds de profondeur entre deux lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses en mauvais état qui y sont construites.

2o. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le no. 8, de l'ilet no. 108, suivant un plan particulier fait par L. Surgi, architecte, le 2 novembre 1837, et déposé en l'étude du Sr. L. T. Caire, notaire, mesurant le dit lot de terre au plan 30 pieds de face à la Promenade des Champs Elysées, entre les rues Magistrats et de la Loi, sur 90 pieds de profondeur.

3o. Quatre lots de terre situés au faubourg Franklin, désignés par les nos. 6, 7, 8 et 9, de l'ilet no. 290, au plan dressé le 8 septembre 1837, par L. Surgi, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire, mesurant le no. 27 au lors desdits plans, les dits terrains ayant chacun mesure américaine 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue des Chasseurs, sur 101 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, le no. 9, formant encoignure aux rues des Chasseurs et de la Vertu.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs pardevant L. T. Caire, notaire public. 3 déc

SUCCESSION de feu Pierre Raphael dit Bazaile h. c. l.—Vente par le Register des Testaments.—Le samedi, 15 décembre 1838 à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 28 novembre 1838, il sera vendu rue Toulouse, entre les rues Bourgogne et Remparts, les effets mobiliers dépendant de la susdite succession, consistant en meubles meublans, linges de corps, &c. &c.
Conditions comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
3 déc. Register des Testaments.

SUCCESSION de feu Alexandre Magnin—Vente par le Register des Testaments—Le vendredi, 14 Décembre 1838, à midi, en vertu d'un jugement de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le 28 Novembre 1838, et signé le 1er Décembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, pour compte de la susdite succession, et à la folle enchère de Celeste Davis f. c. l., 2 actions du fonds capital de la Compagnie du Théâtre d'Orléans, de $100 chaque, et sur chacune desquelles $75 ont été payées.
Conditions comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
3 déc Rég. des Testaments.

SUCCESSION de feu Peter Callahan.—Vente par le Register des Testaments.—Le samedi, cinq janvier 1839, à midi, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 28 novembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, pour compte de la susdite succession, une esclave, nommée MARY, blanchisseuse, cuisinière et domestique de maison. Conditions : comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
3 déc Register des Testamens.

SUCCESSION DE GIOVANETTI.
Vente par le Register des testamens.

MERCREDI, le second jour de janvier 1839, à midi, à la Bourse, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour le compte de la succession de Nicolas Giovanetti, décédé, les propriétés ci-après décrites :

20 lots de terre situés dans la ville de Carollton, ilet No. 14, et mesurant comme suit : les lots Nos. 3, 4, 5, 6, 7, 8, chacun 30 pieds et demi de face à la rue Colapissa, sur 122 pieds de profondeur ; le lot No. 8 formant l'encoignure de la rue Jackson. Les lots Nos. 9 et 10, trente pieds et demi de face à la rue Jackson, sur 152 pieds et demi de profondeur. Les lots Nos. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, chacun 30 pieds et demi de face à la rue Treize (Thirteen), sur 122 pieds de profondeur, le lot No. 11 formant l'encoignure de la rue Jackson, le lot No. 20 formant l'encoignure de la rue Eagle.

12 lots de terre situés dans la même ville de Carollton, dans l'ilet No. 16, dans l'ilet renfermé par les rues Colapissa, Jackson, Thirteen et Holly-grove, mesurant comme suit ; les lots Nos. 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, chacun 30 pieds et demi de face à la rue Thirteen, sur 122 pieds de profondeur ; le lot No. 7 formant l'encoignure de la rue Holly-grove ; et le lot No. 16 formant l'encoignure de la rue Jackson. Les lots Nos. 17 et 18, trente pieds et demi de face à la rue Jackson, sur 152 pieds et demi de profondeur.

Conditions : moitié comptant et la balance à 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque, et portant 10 pour 100 par an d'intérêt en cas de non paiement, sans que l'acquéreur puisse se prévaloir de cette clause pour en retarder le paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
30 nov Reg. des Testamens.

SUCCESSION DOLLIOLE.
Vente par le Register des Testamens.

LE samedi, quinze décembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage parmi les héritiers de feu Charlotte Dolliole, c. l., la propriété foncière ci-après décrite, savoir :

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Bagatelle, entre les rues des Grands Hommes et de l'Esplanade, mesurant environ trente pieds de face à ladite rue Bagatelle, sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions : Un tiers comptant, et la balance à douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque et divisés par coupons à la convenance des héritiers.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, par devant le sieur Carlile Pollock, notaire public. 13 nov

BRIQUES A FEU, d'une qualité supérieure, en débarquement sur la Levée, vis-à-vis la rue Toulouse, à vendre par
6 déc—6 EVARISTE WILTZ.

FLOUR—300 bbls landing from steamer Osage, for sale by G. DORSEY, 44 New Levee.

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE ORLEANS ET CARROLLTON.—AVIS.—A dater du 1er décembre prochain, un char extra pour le soir partira du hangard, rue Poydras, pour Lafayette et les lieux intermédiaires, tous les soirs à 11 heures. Prix des billets 37 1/2 cents, ou $25 char par le cont.
29 nov JOHN HAMPSON, chef ingénieur.

SUCRE.—[illegible] de la Havane blanc et brun, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR M. BARRETT &c.

IL sera vendu samedi, 15 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les propriétés suivantes de grande valeur.

1o. UN LOT DE TERRE situé rue Louis, entre les rues des Grands Hommes et Craps, mesurant 64 pieds de face à la rue Louisa, sur une profondeur de 119 pieds 4 pouces 4 lignes. Il se trouve sur ce lot une maison à étage en briques, composée de quatre appartemens, une cuisine en briques, contenant aussi quatre appartements ; chambres dans la cour pour domestiques, écurie, remise, et un superbe jardin.

2o. QUATRE LOTS DE TERRE, situés rue Louisa, formant l'encoignure des rues Craps et Louisa, mesurant ensemble 95 pieds 10 pouces face à la rue Louisa, sur une profondeur de 120 pieds et face à la rue Craps et sur lequel il se trouve une maison en bois de quatre appartemens, galerie, deux cabinets, une cuisine à étage de quatre appartemens, dont la première partie est construite en briques. Le tout sera divisé par lots, si cette propriété n'est pas vendue en bloc.

3o. QUATRE LOTS DE TERRE situés rue des Grands Hommes, entre les rues Clouet et Louisa, dont trois desquels mesurent 30 pieds de face sur 120 de profondeur ; l'autre mesure 35 pieds de face sur une profondeur de 107 pieds 10 pouces de profondeur.

4o. UN LOT DE TERRE, situé rue Louisa, formant l'encoignure des rues des Grands Hommes et Louisa, mesurant 27 pieds 10 pouces de face à la rue Louisa, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue des Grands Hommes ; il se trouve sur ce lot une grande maison en bois, composée de huit appartemens, une cuisine en bois et à étage, qui n'est pas entièrement achevée.

5o. DEUX LOTS DE TERRE situés rue Louisa, contigus au lot ci-dessus, et mesurant chacun 40 pieds de face, sur une profondeur de 85 pieds.

6o. UN LOT DE TERRE, situé rue des Champs Elysées, entre les rues Urquhart et Girod, mesurant 32 pieds de face, sur 110 pieds de profondeur.

7o. UN LOT DE TERRE, situé rue des Français, entre les rues Urquhart et Girod, mesurant 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur.

8o. DEUX LOTS DE TERRE, situés rue des Champs-Elysées, entre les rues de la Force et de la Vertu, mesurant chacun 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur.

9o. DIX SEPT LOTS DE TERRE situés au faubourg Washington, formant partie de l'ilet No. 44, bornés par les rues Féliciana, Célestine, Clouet et Joséphine, et mesurant chacun 30 pieds de face, sur 117 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.

10. SIX LOTS DE TERRE, situés au faubourg Washington, dans l'ilet No. 37, bornée par les rues Clouet, Joséphine, Féliciana et Solidelle, et mesurant chacun 30 pieds de face sur 117 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.

11. DEUX LOTS DE TERRE, situés au faubourg Washington, formant l'encoignure des rues Casacalvo et Lesseps, mesurant ensemble 53 pieds, 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Lesseps, sur 115 pieds de profondeur sur la rue Casacalvo.

Des plans contenant la description de toutes les propriétés ci-dessus mentionnées, seront déposés à la Bourse de Cité, quelques jours avant la vente.

Conditions—Un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.
3 déc—9

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Faillite de Nelson Fouché.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse, il sera vendu samedi, 29 du mois de décembre prochain, à midi précis, à la Bourse de St. Louis, sous la direction du syndic de la susdite faillite, les propriétés suivantes :

ESCLAVES.

1o. Polydore, nègre âgé d'environ 45 ans, atteint de dissenterie.

Conditions—6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction.

2o. Nanette, créole, âgée d'environ 40 ans, domestique de maison et cuisinière, et

3o. Jane, âgée d'environ 45 ans.

Conditions—Pour Nanette et Jane, moitié comptant et moitié à six mois en billet endossé à satisfaction. Ces esclaves sont depuis plus de 10 ans dans le pays, et sont pleinement garanties.

PROPRIETES FONCIERES.

1o. Quatre lots dans l'ilet no. 113, de nouveau faubourg Marigny ; mesurant chacun, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes, mesure anglaise, à la rue St. Antoine, sur 127 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur, s'étendant entre les rues de la Loi et de l'Espérance.

2o. Sept Lots dans l'ilet no 109, du même faubourg 4, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes, à la rue des Champs Elysées, mesure anglaise, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur sur l'encoignure de la rue des Magistrats.

Deux autres lots, mesurant la même façade, à la rue des Champs Elysées, et une profondeur sur l'encoignure de la rue de la Loi. Le no. 1 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes, à la rue des Magistrats sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 1 ligne, sur les rues des Champs Elysées et Français, mesure anglaise.

3o. Un lot dans l'ilet no. 99, même faubourg, no. 6 ; mesurant 120 pieds à la rue de l'Union, par une profondeur de 120 pieds sur l'encoignure de la rue de la Vertu, mesure française.

3o. Un ilet de terre, dans le faubourg Franklin, no. 159, entre les rues Célestine, Peintres, Joséphine et des Arts, et contenant 30 lots, et mesurant 30 pieds [illegible] mesure anglaise.

4o. Deux ilets de terre, dans le même faubourg, nos. 221 et 222, mesurant même mesure que le no 159, contenant 30 lots. Ils sont compris entre les rues des Chasseurs et Chevreuils, et séparés par la rue des Magistrats.

5o. Un lot de terre, même faubourg, no. 193, entre la place Constitution, la promenade Franklin, et les rues des Peintres et de la Loi. Cet ilet contient 30 lots de 27 pieds de face, sur 79 pieds 10 pouces 11 lignes de profondeur, mesure anglaise.

6o. Six lots dans l'ilet no 203, du même faubourg, trois d'entr'eux mesurant 34 pieds 11 pouces 4 lignes, sur la place Constitution, 3 autres, mesurant 34 pieds 11 pouces, 4 lignes à la rue de la Loi, sur une profondeur de 79 pieds 10 pouces 11 lignes sur la promenade de Franklin, mesure anglaise.

7o. Trois lots dans l'ilet no 220, du même faubourg et mesurant chacun 30 pieds 10 pouces 7 lignes sur la promenade des Florides, sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces 3 lignes entre les rues des Chasseurs et des Chevreuils, mesure anglaise.

8o. Cinq lots no 302, du même faubourg, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, à la rue des Chasseurs sur une profondeur de 140 pieds 10 pouces 9 lignes, 30 pieds de l'encoignure de la rue des Magistrats, mesure anglaise.

9o. Quatre lots, dans l'ilet no. 43, du faubourg Jackson, situés près du Rail Road, et compris entre les rues Murat, Conti, Bienville et Alexandre, mesurant chacun 12 pieds 6 pouces, sur une profondeur de 112 pieds, mesure anglaise.

TERMES ET CONDITIONS.

Tous les lots de terre dans, ainsi que les ilets, seront vendus au 5ème comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. Sont exceptés les quatre lots, dans l'ilet no. 113, du faubourg Marigny, qui seront vendus comptant jusqu'à la somme de $300, et le reste d'après le crédit ci-dessus, et les lots dans l'ilet no 202, du faubourg Franklin, qui seront vendus pour du comptant jusqu'à la somme de $100, le reste d'après le crédit ci-dessus.

Tous les billets qui seront fournis pour les esclaves et les terres, seront garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues et porteront intérêt à raison de 10 pour cent, en cas de non paiement, et à partir du jour de l'adjudication ne sont pas remplies, dans les dix jours, les propriétés seront revendues à la folle enchère de l'acheteur, après trois publications dans deux journaux, et l'acquéreur sera de plus responsable de toute perte et du dommage.

N. B.—Les actes de vente parlevant V. Pollock, notaire public, excepté les ventes du faubourg Franklin, qui seront passées pardevant T. Seghers, not. pub.

VENTE DE SYNDIC.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier District judiciaire—No. 16622.

PAR GUINAULT & DELASSUS.

Il sera vendu Samedi, le 15 décembre 1838, à 10 heures du matin, rue Dumaine, entre les rues Condé et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, daté le 1er décembre courant, et sous la direction du syndic, les articles suivans abandonnés par J. C. Delavigne à ses créanciers, savoir :

Vin rouge en caisses de 12 et de 21 demi-bouteilles. Vin de Bourgogne do, rouge et blanc.

Liqueurs &c. &c. De plus un cheval et des meubles de maison, &c.

Conditions de la vente—Au-dessous de $300 comptant, jusqu'à $400 à 2 mois de crédit ; au-dessus de $400, à quatre mois en billets endossés à satisfaction du syndic. 4 déc—4.2pa.

PAR F. DUTILLET.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—Conformément à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné que jeudi, 13 décembre prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, l'encanteur susdit procédera à la vente de quatre ilets appartenant à la dite municipalité, compris entre les rues du Canal, de Bassin, de la Douane et Villeré, à l'exception de quelques lots inclus dans les dits ilets et qui sont actuellement en litige.

Conditions—Un, deux et trois ans de terme, moyennant des billets endossés à la satisfaction du maire et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Le plan sera exposé à la Bourse au moment de la vente.
Le 6 novembre 1838.
6 nov C. GENOIS, maire

LES soussignés reçoivent par les navires Rubicon venant du Havre ; Créole et Chevalier de Liverpool, une grande diversité d'articles dont les principaux sont ci-dessous désignés :

MEUBLES FRANCAIS.

Pianos, lits, bureaux pour comptoir, &c, lits-de-repos, armoires à glace, secrétaires, commodes, toilettes de genres nouveaux et variés, lavabos do, fauteuils à mécanique, dito à la Voltaire, dito de bureaux, tables rondes à dessus de marbre, dito à jeu, dito assorties en formes, qualités et grandeurs, guéridons, écrans, glaces de toutes dimensions, miroirs à barbe, casiers à musique.

MEUBLES D'ENFANTS.

Un assortiment choisi avec goût, d'articles de ce genre, en acajou et palissandre, tels que,—Lits, armoires à glace et autres, commodes, secrétaires, toilettes, lavabos, fauteuils, chaises, &c.

ORNEMENTS D'APPARTEMENTS.

Lustres en cristal taillé, très élégants, placards, pendules divers genres, nouveaux modèles, candelabres plaqués, dito en bronze, vases en porcelaine de tous genres, dito en cristal, tableaux, garnitures de portes et fenêtres en cuivre et bois doré, patères, flambeaux, lampes, carcelles et autres.

SERVICES DE TABLE.

Grand assortiment de porcelaine blanche, dorée et à décors, consistant en services à dîner, dito à dessert, dito à dejeuner, dito à thé.

Cristaux des tailles et formes les plus élégants, tels que carafes, compotiers de goûts divers, cloches pour dessert, verres à boire, dito à vin, dito à Madère, dito à Champagne, dito à vin du Rhin, dito à liqueur, dans toutes les qualités, &c. &c.

Plateaux en plaqué de toutes formes et dimensions, corbeilles dito à fruits et à pain, porte-liqueurs et porte-huiliers dito, coquetiers, cafetières, sucriers, beurriers, moutardiers et boute-de-table, &c, dito argenterie.

ARTICLES DIVERS.

Objets d'étrennes de toutes sortes, jouets d'enfants, ébénisterie fine, nécessaires pour homme et pour femme, riches cartonnages, cafetières, grecques en fer blanc et en porcelaine, plateaux de toutes qualités et dimensions, fontaines en fayence et en zinc, plumeaux, cafetières, théyères, sucriers, pots à eau, &c, en britania, articles de fantaisie, riches et élégants, fleurets, gants et masques d'armes, riches caves à liqueur.
V. & O. VIGNAUD,
15 nov—1m 49, rue de Chartres.

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON.

Francis A. Dickins, de la ville de Washington ayant résigné l'emploi qu'il occupait depuis plusieurs années dans les départemens de la guerre et de la trésorerie, a entrepris l'agence de toutes les réclamations devant le Congrès et autres branches du Gouvernement, et y incluant les commissaires des traités et les divers officiers publics. Il s'occupera de toutes les réclamations de préemption ; à procurer des patentes pour les terres publiques ; des réclamations contre les chevaux perdus au service des Etats-Unis ; aux propriétés détruites, aux invalides, aux pensionnaires de la Révolution et de la Marine ; réclamations pour les services rendus pendant la Révolution, soit pour commutation, demi-solde ou terres données en récompense, aussi bien que celles contre l'Etat de la Virginie que contre les Etats-Unis ; toutes réclamations provenant de contrats avec le Gouvernement, ou les dommages éprouvés par suite de l'action ou de la conduite du Gouvernement ; et enfin, toutes les affaires qui pourront devant le Congrès ou les officiers publics, qui demanderont l'aide d'un agent ou d'un avocat. Ses prix sont modérés, et dépendent de l'étendue des services.

M. DICKINS est connu par la majorité des membres du Congrès, pendant les dernières années, ou qui ont occupé des emplois publics à Washington.

Toutes les lettres qui lui seront adressées devront être affranchies.

Références à M. JOHN SLIDELL, à la Nelle Orléans.

300 Boucauts cordeau Kentucky, à vendre par FORSYTH & LIBBY [illegible]

PAPIER A ENVELOPPE—[illegible] rames, de différentes qualités et quantités, à vendre par [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Jean-B. Dalmazi contre ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District il sera vendu, sous la direction des syndics, jeudi, 18ème jour du mois de décembre 1838, à la Nouvelle Cité, rue St. Louis, à midi, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par ledit Jean-Baptiste Dalmazi, h. c. l. à ses créanciers.

1o. TROIS LOTS DE TERRE, situés sur le derrière de la ville, et désignés, sur un plan tiré par L. Bringier, le 25 juillet 1835, et déposé en l'étude de Louis Féraud, ci-devant not. pub. en cette ville, par les Nos. 98, 116 et 121, et mesurant, (mesure française) les dimensions suivantes, savoir :—No. 98, formant l'encoignure des rues Ste. Anne et Johnson, mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Anne, et la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 90 pieds des deux côtés des lignes ; No. 116, mesure 30 pieds de face à la rue d'Orléans, 30 pieds de face à la rue St. Pierre, et 107 pieds 3 pouces de profondeur sur chaque côté ; et le lot No. 121, formant un angle droit de triangle, mesure 14 pieds, 10 pouces et 2 lignes, face à la rue d'Orléans, sur une profondeur, comme le plan le désigne, borné d'un côté par le lot No. 190, et du côté opposé par la ligne de limite de la propriété Pontalba. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits qui en dépendent.

2o. SIX LOTS DE TERRE, situés au faubourg Washington, désignés par les lots No. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de l'ilet No. 27, ledit ilet, compris entre les rues Célestine, Joséphine et Emilie, et la propriété des Religieuses. Les lots No. 2, 3, 4, 5 et 6 mesurent chacun 31 pieds de face sur la rue Emilie, sur 120 pieds de profondeur ; le No. 1 mesure 31 pieds 1 pouce et 2 lignes, face à la rue Emilie sur 120 pieds de profondeur, et face à la rue Joséphine.

3o. UN LOT DE TERRE au faubourg Washington, étant le lot No. 1, dans l'ilet No. 23, formant encoignure et mesurant 31 pieds de face sur la rue Matilda, sur une profondeur de 110 pieds, et face à la rue Solidelle.

4o. DEUX LOTS DE TERRE au faubourg Washington, dans l'ilet No. 34, mesurant chacun 28 pieds 5 pouces de face à la rue Pologne, sur 105 pieds de profondeur, entre les rues Génie et Libéraux. Un de ces lots forme l'encoignure des rues Génie et Pologne.

5o. QUATRE LOTS DE TERRE, situés au faubourg Delassize, au-dessus de la ville, dans la paroisse Jefferson, et désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4, sur un plan tiré par J. H. Pueyo, et déposé comme le plan No. 81, dans le livre des plans de Jules Mossy, notaire public. Les dits lots sont contigus et sont compris entre les rues Harmony, St. David et St. Andrew, et à la ligne du quartier de Plaisance. Le lot No. 1 mesure 25 pieds de face sur la rue David, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; le lot No. 2, formant l'encoignure des rues St. David et Harmony, mesure 25 pieds de face à la rue Harmony, et 25 pieds sur le derrière, sur une profondeur de 103 pieds et 2 pouces sur la rue St. David, et 101 pieds et 9 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 3. Le dit lot No. 3 mesure 25 pieds à la dite rue Harmony, 25 pieds sur le derrière, 101 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 2, et 100 pieds 4 pouces sur le côté opposé ; et le lot No. 4 mesure 25 pieds de face à la rue Harmony, et 25 pieds sur le derrière, sur une profondeur de 100 pieds 4 pouces sur la ligne, qui le divise du lot No. 3, et 99 pieds 5 pouces sur la ligne qui le divise du lot No. 5. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui en dépendent.

6o. UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé à Carollton, paroisse Jefferson, dans cet Etat, et désigné par le No. 1, dans l'ilet No. 154, sur un plan (bis) fait par Bourgerol, le 29 du mois de mai 1834, et déposé en l'étude de William Boswell, ci-devant not. pub., mesurant 60 pieds de face à la rue Laurel Grove, courant à travers la rue Magnolia, sur laquelle il a la même façade et aussi partie du lot de l'ilet No. 154, sur le plan original, fait par Zimpel, arpenteur, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, alors notaire public.

7o. TROIS LOTS DE TERRE situés à Carrollton, paroisse Jefferson, et désignés sur un plan fait par Jacob Rothaas, architecte, le 1er février 1836, et déposé en l'étude de Carlisle Pollock, not. pub. comme lots Nos. 28, 29 et 30 dans l'ilet A. Les dits lots sont contigus, et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Colapissa, entre le Canal de l'Avenue et la rue Adams, sur 150 pieds de profondeur ; ledit lot A. faisant partie du lot No. 196, sur le plan original dudit Carrollton.

8o. QUATRE ILETS DE TERRE, situés à Macdonoughville, sur la rivière Amite, paroisse Livingston, dans cet Etat, désignés par les numéros 72, 73, 71 et 112, sur le plan de ladite ville, fait par Norbert Rillieux & Co., le 16 du mois de juin 1835 et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public ; chacun desdits ilets sont divisés en 12 lots, et chaque lot mesure 50 pieds de face, par 130 pieds de profondeur 3 pouces ; ensemble avec tous les droits qui en dépendent.

9o. TROIS ILETS DE TERRE, Nos. 107, 109 et 141, situés à Hancockville, d'après le plan fait par J. A. Guerard, le 4 janvier 1837 et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, not. pub. Les dits ilets contiennent chacun 24 lots, comme il est amplement décrit dans l'acte de vente de P. A. Aubert audit J. P. Delmazy, passé pardevant Joseph Cuvillier, not. pub., le 15 mars 1837.

10. UN ILET DE TERRE, No. 161, à Hancockville, contenant 24 lots et mesurant 300 pieds de face à la rue Carolina, 304 pieds 2 pouces face à la rue Stockton, 300 pieds de face à la rue Mississippi, et 304 pieds 2 pouces de face à la rue Aysha, le tout mesure anglaise.

11. UNE CERTAINE NEGRESSE nommée ANNE, âgée d'environ 20 ans, avec son enfant MARY JANE, âgée d'environ trois ans, et un en âgé d'environ douze mois.

Conditions.—Six mois de crédit, en billets endossés, et portant hypothèque sur les propriétés. En cas de non paiement des billets, ils porteront un intérêt à raison de 10 pour 100 par an jusqu'au parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs.
12 nov—6 t p s.

PAR E. PLANCHARD.
Succession de Victor Pineau.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la ville et la paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 21 octobre 1838, et en vertu d'un autre supplémentaire de la même Cour, en date du 5 novembre 1838, il sera vendu le mardi, 18 décembre prochain, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, à midi, les propriétés et esclaves suivants, provenant de ladite succession, à savoir :

UN TERRAIN situé au faubourg Tremé, ayant 25 pieds de face à la rue des Remparts, sur 90 pieds de profondeur et face à la rue du Quartier, avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques de deux étages, de quatre appartements et cabinets. Elle est louée maintenant 850 par année.

Gustave, nègre, âgé à peu près de 19 ans.
Azèle, sa mère, âgée de [illegible] ans.
Adam, mulâtre, do do 30 ans.
George, nègre, do do 26 ans.
Henry, do do do 26 ans.

Conditions : la maison $2,300 payables le 15 avril 1839, la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets par coupons, endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'esclave Caroline $400, le 21 avril 1839, et le reste comptant. Tous les autres esclaves, comptant.

Les actes de vente, en l'étude de Jh. Cuvillier, notaire, aux frais des acquéreurs.

N. B. En cas de non paiement à l'échéance des billets, ils porteront un intérêt à raison de 10 pour cent l'an, sans pour cela retarder le paiement. Les hommes seront à la charge de l'acquéreur.
7 nov—8p ts

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge.—No. 10250.—L. C. Pascal contre ses créanciers.—Sur lecture et enregistrement du tableau provisoire de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour, que tous ceux qui sont intéressés à déduire, sous dix jours, à dater de la première publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué et confirmé.

Par ordre de la Cour.—Bureau du Greffier, 5 Décembre 1838. ARMAND PITOT,
6 déc—3 en 10j Greffier.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de feu Adelaide Feriot, femme Paul Mouchon, avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Paul Mouchon, tuteur de ses enfants mineurs, et administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
6 déc Rég. des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de feu Dennis C. Morrill—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par J. C. Parks, curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
3 déc Régister des Testamens

COUR des Preuves—Attendu que Pierre Vidal a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Frédéric Lerdell, décédé intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
3 déc. Régister des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de feu Elisabeth Lewis ou Wright.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
3 déc Régister des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que William Wilson a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William J. Raynor, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
3 déc Régister des Testaments.

RECU par les dernières arrivages, et à vendre par le soussigné, dans son magasin, rue Toulouse No 84

50	barriques vin de Bordeaux, Montferrand,		
25	do	de	do St. Julien Médoc,
50	do	do	do blanc haut Sauterne,
25	do	do	do de Graves,
10	pipes vieille eau de vie de Cognac,		
50	barils vin de Madère &c.		
200	caisses vin St. Julien Médoc,		
100	do	do	Pauillac, Médoc,
2	pipes, huile d'olive superfine,		
150	caisses fruits à l'eau de vie,		
30	do	do	do en grande bocaux,
100	paniers anisette superfine,		
25	caisses liqueurs superfines, assorties,		
20	do	Kirsch Wasser,	
10	do	Sardines à l'huile,	
10	do	petits pois,	
20	do	truffes et terrines conservées, de Nantes,	
100	barriques vin rouge de Marseille,		
100	caisses vin muscat,		
50	caisses savon blanc, marbré, de Marseille,		
100	paniers huile d'olive de Flagnol,		
700	paniers Guignolet véritable, d'Angers, 1re. qual.		
5	caisses patés truffés,		
6	do	Truffes pures,	
4	do	Bresse à souder.	

Reçu du Nord—Divers Tombereaux & brouets de rechange,
21 nov—1m B. JUETTE.

LOREILHE & VALETON, 38 rue Royale, viennent de recevoir de divers navires et ont maintenant en magasin :

17 caisses cornets toutes nuances, par nav Craton.
Par le navire Union :
9 caisses [illegible]
9 caisses parfumeries fines,
1 caisse de [illegible],
1 caisse [illegible] pour appuyer.
Par le navire Havre :
1 caisse [illegible] et tresses de voyage,
1 caisse [illegible] de chasse fine,
1 caisse [illegible].
100 caisses [illegible] à l'eau de vie, de Paris,
25 caisses confitures de Badin, de Paris,
6 caisses petits pois,
1 caisse truffes pures,
1 caisse [illegible].
[illegible]

FARINE—40 barils en débarquement du bateau à vapeur [illegible], à vendre par G. DORSEY, [illegible] Levée.
5 déc

A LOUER.

A LOUER—Deux appartemens bien meublés et un petit cabinet, situés rue des Ursulines, No. 124. 4 déc

A LOUER—Un Magasin au rez-de-chaussée, situé dans l'Allée de la Bourse, entre Bienville et Conti. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au bureau de l'Abeille. 3 déc

A LOUER—Une de ces maisons agréables construite en briques, à deux étages, située rue Méliscote, entre les rues de l'Annonciation et Constance, avec une cour en bon état, et entourée en pierres plates et briques, ayant une profondeur de 200 pieds, une écurie et hangard pour voitures, latrines, pompe, &c. Pour les conditions s'adresser à
LAYET & AMELUNG,
21 nov 17, rue du Commerce.

A LOUER—Diverses maisons pour deux familles, et des terrains vides, dans la Seconde et la Troisième Municipalité. S'adresser au Docteur John Rice, No. 119, rue Gravier, ou à son agent, M. De Johns, No 376, rue Royale. 19 nov

A LOUER—Un office dans la rue Gravier, encoignure de Bank Place, s'adresser à
13 nov H. C. CAMMACK & Co.

A LOUER—La maison de résidence, à trois étages, construite en brique, et deux cuisines à étages, située rue des Remparts, No. 12, entre les rues du Canal et de la Douane. Pour les conditions, s'adresser à C. M. Jones, ou à G. R. Stringer, No. 50, rue du Canal. 19 nov

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE. ORLEANS ET DE CARROLLTON.

Arrangemens pour les jours de la semaine.

De Carrollton.			De la Nlle. Orléans.		
Char à cheval à	4 h.	A. M.	Char à cheval à	5 h.	A. M.
Locomotive	6	" "	Locomotive	7	" "
"	8	" "	"	9	" "
"	10	" "	"	11	" "
"	12	" "	"	1	" P. M.
"	2	" P. M.	"	3	" "
"	4	" "	"	5	" "
"	6	" "	"	7	" "
"	8	" "	"	9	" "

Après 10 heures, on peut obtenir un char, en payant dix piastres pour le trajet.

CHARS DE JACKSON ET DE LA RUE DE LA COURSE.

Ce char partira de la rue du Canal à 6 heures du matin et continuera le trajet toutes les heures ; à cinq heures et demie, ce char commencera à courir toutes les demi-heures, et continuera toute la journée jusqu'à huit heures, de la rue du Canal, et à 9 heures et demi du soir au bout de la partie supérieure de la rue Jackson.

Les personnes qui seront conduites par la machine locomotive, devront se munir de billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent.

Le bureau de la Compagnie du dit chemin se trouve rue Poydras.
29 nov JOHN HAMPSON, ingénieur.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UN fond de Café, billard et pension, parfaitement situé. S'adresser pour le prix et les conditions à Mr. Adrien Aubry, bureau de P. S. Piron avocat, passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti.
1er déc—8

DISSOLUTION DE SOCIETE—La société qui existait antérieurement entre les soussignés est dissoute à partir du 1er courant. A. Danero est seul chargé de la liquidation. A. DANERO.
5 déc—5 A. MARION.

UN teneur de livres en partie double, expérimenté, (30 ans est son âge) ayant une grande habitude des affaires commerciales et autres, désire être employé dans un comptoir, ou à une gestion, ou même à une surveillance de tout établissement quelconque. Il fournira tout les renseignemens qu'on pourra lui demander, et il s'offre à l'essai, sans rétribution, afin d'encourager les personnes qui voudront éviter la déception. S'adresser au bureau. 6 déc

LES soussignés ont, ce jour, formé une société à l'effet de faire le courtage des navires et des affaires par commission, et sollicitent l'encouragement de leurs amis et du public. La société sera régie sous la raison de J. H. ASHBRIDGE,
5 déc T. H. JENKINS.

MARCHANDISES POUR LE MARCHE MEXICAIN.—Les soussignés ont actuellement en main et ont à recevoir un joli assortiment de MARCHANDISES pour le marché mexicain, consistant en partie de :

Grande Draps blancs,
Indiennes imprimées,
Barèges,
Lasting, (étoffe coton et laine),
Flanelle imprimée,
Platille,
Bretagnes,
Creguillas,
Drils blanc et brun,
Batiste,
Jaconets,
Mousselines,
Toile à draps de Russie, véritable imitation,
Mouchoirs en coton, &c. &c. &c.
A. & J. DENNISTOUN & Co.
15 nov—1m 40, rue de la Douane.

ENTREPOT DE SELLERIES
de Philadelphie,
No. 4, rue de la Vieille Levée.

JAMES MAGEE & Co. ont en mains, et reçoivent régulièrement de Philadelphie, additionnellement à leur approvisionnement des selles de goût, et fabriquées expressément pour ce marché, et qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à des conditions raisonnables pour du comptant, ou billets endossés à satisfaction.

Leur assortiment consiste en partie, comme il est ci-dessous mentionné ;

Selles espagnoles de formes variées,
Selles pour homme et femme, unies et piquées,
Brides, bridons à monture et à martingales,
Porte-manteaux, de tapis et convenables pour transport des marchandises,
Selles de demoiselles et d'enfants,
Harnais de voitures de toutes sortes,
Colliers, harnais et brides de toutes sortes,
Collets de cabriolets et autres,
Selles cerclées en fer, de divers genres,
Harnais et brides en cuir,
Selles de gouvernite en maroquin, en peau de mouton, en fait de coton et en peau de chèvre.
Etriers, éperons et brides, Charrues de Carey. Tous ces articles peuvent être obtenus de demande.
1er déc—8t

50,000 CIGARES—Reçues par les navires Ville de Paris et autres, des meilleures de propre choix, et de toutes grandeurs, à vendre à 61, 12 et 25 cts, détail, rue du Quartier No. 26, entre Condé et la Levée.

LA collection des taxes de l'Etat pour la paroisse d'Orléans par le soussigné, expirera sous quelques jours, les catégories non payées devront remis dans les [illegible] A. GUILLOT,
26 nov—1m Collecteur ens. St. Anne et Condé.

COMPAGNIE DE BANQUE ET CHEMIN A COULISSES D'ATCHAFALAYA.
Nlle. Orléans, 1er. Décembre 1838.

LES actionnaires de cette institution voudront bien prendre avis que les versements, d'après la cédule suivante, devront être payés, et ceux qui ont négligé de le faire ou les Novembre, paieront de suite ainsi que les novembre dûs ce jour :

On $40 par action est été payés $5 par action devront être payés le 1er. Déc. 1838.
" $35 dito, $5 devront être payés le 1er. Nov. et $5 le 1er. Décembre 1838.
" $30 " $5 devront être payés le 1er. Nov. et $5 le 1er. Décembre 1838.
" $25 " $5 devront être payés le 1er. Nov. et $10 le 1er. janvier 1839.
1er déc C. HARROD, caissier.

AVIS.
GEORGE BUCHANAN & Co.
Négociants commissionnaires.
No. 68, rue du Camp.
[illegible]

AVIS—Les soussignés ont formé ce jour une société pour les transactions générales de la commission, sous la raison de
GEORGE BUCHANAN & Co.
GEORGE BUCHANAN.
W. E. BUCHANAN.
1er déc—6m 68, rue du Camp.

100 GROSSES BOUTEILLES A VIN—Devant arriver, et à vendre par
J. B. PREVOST,
3 déc—1m 39, rue du Camp.

EN débarquement du navire Byron et à vendre par les soussignés :
160 Barriques Vin Rouge ;
216 Barils Vinaigre.
4 déc H. PALOC & DUFOUR.

TEXAS MONEY.—$3,000 for sale by
25 BARTHET & Co, 30 Toulouse st.

LE soussigné ayant fait prendre par un dray, avant-hier, à l'encan, de M. Blache, une pipe d'eau-de-vie et une pipe de genièvre pour les transporter au dépôt des chars du Rail-Road de Carrollton et le drayman n'ayant pas encore apporté ces deux pipes, une récompense honnête sera donnée à celui qui pourra fournir des informations tendant à les faire retrouver, ou faire connaître le drayman. S'adresser au bureau des billets du dit Rail-Road, rue Poydras.
7 déc—6 R. M. DE CHENE.

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE—Des manufactures de Wiegand & Snowden. Reçu un petit envoi, à vendre par J. B. PREVOST,
3 déc—1m 39, rue du Camp.

A VENDRE par J. & L. Giraud, No. 72 Vieille Levée, 500 onces sulfate de quinine (sous française) de Pelletier, Delondre et Levaillant 10 nov

AVIS—L. DEVIGNAUD, avocat, tient son bureau, Passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti. 17 oct

LA BANQUE DU COMMERCE tire sur Londres et Paris. GEO. HALL, caissier.
29 nov.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.—Il a été perdu ou volé, une Chienne d'arrêt blanche, avec des oreilles d'un brun foncé, et des tâches sur le dos et à l'entour de la queue. Celui qui la ramènera à la Banque du Gaz, recevra la récompense susdite.
4 déc—6

AVIS.—Les propriétaires des Drays, Tombereaux, Charrettes, &c., qui ont été arrêtés, roulant en contravention aux ordonnances du conseil de ville de la Première Municipalité, sont priés de venir les réclamer dans le plus bref délai, en payant les frais, à défaut de quoi, ils seront vendus quinze jours après la présente publication selon la loi.
J. D. LAMBERT,
4 déc—10 Collecteur, 1ère. Municipalité.

CAFE—100 sacs café de Java, en magasin et à vendre par JOHN A. MERRITT,
5 dec 53, rue du Camp.

UN jeune homme parlant le français et un peu l'anglais désire trouver un emploi. S'adresser chez Mr. Fastall, rue Dumaine, entre Chartres et Levée.
19 nov—14,3p.

DISSOLUTION DE SOCIETE—La société ci-devant existant sous la raison de Rieder & Co., No. 133, Vieille Levée, a été dissoute d'un consentement unanime, le 12 novembre 1838. Riester est seul chargé de la liquidation des affaires, P. J. Bertinot retirant. 6 déc—4

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ.—4 décembre 1838.—L'élection annuelle des directeurs de cette institution, pour l'année suivante, aura lieu à la maison de banque, lundi 7 janvier prochain, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 de l'après-midi.
6 déc J. W. HOUSTON—Caissier

AVIS—Les créanciers de feu Sieur Pierre Lafaye, voudront bien s'adresser à Mr. Bernard Cadillan, rue de Chartres, No. 190, pour toucher ce qui leur est dû : les débiteurs sont priés de payer au même lieu, faute de quoi, ils seront poursuivis devant les tribunaux.
4 déc—3t en 10j

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNES—300 boucauts cordes, 400 caisses Chapeaux de loutre, 500 rames papiers d'enveloppes ; 100 caisses confitures assorties de Philadelphie ; 50 caisses cerises ; 100 barils bœuf frais, prime ; 50 firquins beurre frais, 50 balles Lindsays ; 5 caisses warswich Janes, 1 caisse mousselines brodées, 55 caisses toile à draps de 7-4, convenable pour le marché mexicain ; 20 do 4-4 do do convenable pour do ; 23 balles étoffe à matelas ; 10 balles de 4 raies ; 5 do cociolo ; 20 do 3-4 ; toile à draps écrue ; 65 do 4-4 à draps. GODFREY, LAWRIE & SMALL,
7 dec 26, Vieille Levée.

BANQUE DE LA CITE,
Nouvelle Orléans, 6 décembre 1838.

LES billets de la municipalité no. 2, de la Nouvelle Orléans, de la dénomination douze, deux et trois piastres, seront reçus en paiement et en dépôt par cette banque ; et, à dater du 1er. lundi de janvier prochain, ils seront payés en espèces.
[illegible] ROB. J. PALFREY, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.—Nouvelle Orléans, 3 décembre 1838.—L'élection annuelle des Directeurs pour l'année prochaine, aura lieu à la maison de Banque, lundi 7 janvier prochain, entre 10 heures du matin et [illegible]
6 déc JOHN NICHOLSON, caissier.

CABOTAGE.

PAQUEBOT POUR APALACHICOLA.—Le brick fin voilier ENERGY, classé A 1, capt. Dunscombe, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du marché [illegible] ou à KIDDER & HEAD,
1er. déc 24, rue Poydras.

POUR BALTIMORE.

Le brick PREMIUM, fin voilier, capitaine Lambs, ayant une partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour fret de 200 balles de coton, ou la valeur, ou pour passage, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS,
6 déc No. 66, rue de la Commune.

POUR CHARLESTON (C. S.)—La goëlette doublée et chevillée en cuivre HENRY, capitaine Long, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à GEORGE BEDFORD,
7 dec 22, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Ligne Régulière.—La barque paquebot, fine voilière GALILEO, classée A 1, capitaine Lombard, ayant les deux tiers de son chargement engagés, partira le 15 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD,
7 dec 22, rue Bienville.

POUR CHARLESTON—La goëlette ROBERT SPOFFORD, classée A1, capitaine Spofford, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. BEDFORD,
4 déc 22, rue Bienville.

POUR CHARLESTON.—La goëlette fine voilière ABIGAIL, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Vincent, du port d'environ 500 barils, prendra du fret pour le dit port. S'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Toulouse, ou à CUCULLU, LAPEYRE & CO.
27 nov. 27, rue Toulouse.

LIGNE DE PAQUEBOTS DE LOMBARD & CO.—POUR BOSTON.—Le navire CONCORDIA, nouvellement construit, capitaine Harding, partira sous peu pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis du wharf de la rue St. Joseph, ou à
JNO. A. MERRITT,
23 nov 53, rue du Camp.

POUR ST. JOSEPH, FLORIDE.—La goëlette fine voilière HERALD, cap. Russell, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face de la rue Suzette, ou à JOHN A. MERRITT,
23 nov No. 53, rue du Camp.

POUR SAVANNAH.—La goëlette fine voilière GEN. WAYNE, capit. Blackington, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira très prochainement. Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD,
27 nov 22, rue Bienville.

POUR BALTIMORE.—Le brick VIRGINIA, classé A1, capitaine Isaac, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, pourra admettre encore 50 boucauts pour compléter son chargement. Pour fret desquels ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD,
30 nov 22, rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE.—Le brick de première classe COMMODORE TUCKER, capitaine Robinson, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
29 nov 66, rue de la Commune.

PORTS ETRANGERS.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier, ARRATHUS, classé A 1, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, pour six passagers, s'adresser à
LEVI H. GALE,
7 déc No. 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le beau navire neuf VILLE DE BORDEAUX, partira pour ledit port. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine ou à
4 déc H. PALOC & DUFOUR.

POUR LA HAVANE—Le beau brick bien connu RINGLEADER, capitaine J. J. Hoffman, partira sans délai pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
3 déc R. GRONING & CO.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier, MOHAWK, classé A 1, capitaine Thing, a besoin de 300 balles de coton pour compléter son chargement, et partira sous peu. Pour les conditions, s'adresser à L H GALE,
6 déc 93, rue de la Commune

A VENDRE présentement affaire.—La goëlette doublée et chevillée en cuivre GENEVA, pouvant porter 600 barils, actuellement mouillée de l'autre bord du fleuve, entre les deux ferrys, où elle peut être examinée. Pour les conditions, s'adresser à A. M. de MIRANDA,
5 déc 113, rue Bourbon.

ON a besoin d'un bon navire du port de 300 boucauts, pour prendre un chargement pour un port du Nord des Etats Unis. S'adresser à
ANDREW S. BARKER,
4 déc 69 1/2, rue Commune

POUR LA HAVANE—Le brick AUDEBON, fin voilier, capitaine Sabate, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
29 nov R. GRONING & Co.

POUR ST. JAGO DE CUBA.—La fine voilière goëlette WATER-WITCH, capitaine Dupeyre, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour la balance du fret, ou passage, s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & CO,
29 nov 19, rue Toulouse.

AVIS SUR LES TERRES PUBLIQUES.—Bureau Terrier.—District Sud-Est de la Louisiane.—Le public est informé qu'en vertu d'une proclamation du Président des Etats-Unis, sous la date du 19 juillet 1838, il sera, par les officiers du Bureau Terrier à la Nouvelle-Orléans, et à la Bourse des Marchands dans la dite ville, rue Royale entre Douane et Canal, procédé à deux ventes à l'encan de terres publiques, situées dans l'étendue de ce district.

Chaque vente durera deux semaines (à moins que les terres y comprises ne soient vendues dans un moindre délai de temps). La première vente commencera le lundi 3 de Décembre 1838, et la seconde, le lundi, 17 de Décembre 1838. Les heures de vente seront de puis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Il est digne de remarque, que parmi les terres ainsi offertes, des sections immenses se trouvent situées avantageusement sur les bayous Lafourche, Terrebonne Caillou, le fleuve Mississipi, de même que sur les affluents de ces grands cours d'eau, offrant ainsi ce que parties grands avantages d'une communication facile avec les ports avoisinants.
B. Z. CANONGE, Register.
13 nov—1m R. M. CARTER, Receveur.

RECEMMENT reçu au No. 17, rue de la Commune, par le navire Mary, de Greenock, des charrues en fer manufacturées en Ecosse, rateaux, bêches, charrues doubles et autres instruments aratoires d'un nouveau genre. Les cultivateurs et autres sont priés de venir examiner, de suite, et de se convaincre que ces instruments sont fabriqués pour le pays, ils économisent le temps et sont d'une grande utilité.

Graines de Jardinage et de fermes de toutes descriptions et de première qualité, importées directement et à vendre par 23 nov W. DINN.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il vient de s'établir dans cette ville comme commissionnaire pour la vente des produits et comestibles, et son seul désir est d'offrir ses services. Il s'occupera toujours avec zèle et promptitude des intérêts qu'on voudra bien lui confier et ne mettra aucun prix pour les plus justes avec la plus grande régularité. Il se recommande particulièrement à l'honneur de leur confiance. Il vient de recevoir du Nord un assortiment de comestibles qu'il offre en gros à des prix raisonnables. HENRI TETE,
13, rue Conti.

P. S. Je ferai des avances raisonnables sur des consignations à mes amis de New-York, Philadelphie, Baltimore et Charleston. 17 nov—1m

AVIS est donné au public, que demande a été faite au bureau des directeurs de la Compagnie du Gaz et de Banque, pour le renouvellement du certificat No. 1, de soixante dix actions de ladite banque payée en plein, en faveur de Samuel Phillips & Law; Isaac Phillips, commerçant sous la raison de Jonas Phillips & Sons, à Londres, ledit certificat ayant été perdu. [illegible]

LES soussignés viennent de recevoir par les dernières arrivages de France un assortiment de marchandises de goût, qu'ils offrent en vente.
DUTHIL & FAISANS,
6 nov—1m 182, rue Royale.

PLANTS DE POMMES DE TERRE de qualité supérieure, reçus par le navire Echo, et à vendre au No. 17, rue de la Commune.

150 barrils de Pommes de terre à œil ouvert—80 barils de Pommes de terre blanches et hâtives d'Angleterre ; 50 barils de Pommes de terre dite de Rohan, les plus délicieuses pour la table, et les plus productives pour le jardinage—Le tout provient de l'habitation du Juge Buel à Albany et sont garanties pour être de qualité supérieure à tout ce qui a été importé ici, jusqu'à ce jour.
29 nov A. DINN.

SUCCESSION LUKE VIGNEAU.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de cette succession, d'avoir à produire contre au soussigné et à lui présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquelles elles sont fondées. URBAIN PLAUCHE,
Exécuteur testamentaire, encoignure des rues Camp et Millaudon. 23 nov—6, 3pa

ACTIONS des banques de Carrollton et du Commerce, à vendre par
PATTON & PICKRELL,
3 déc No. 9, rue du Camp.

PLAN de la Ville de la Nouvelle Orléans, à vendre par NORMAN, STEEL & CO,
3 déc rue Bienville, entre Chartres et Levée.

CAFE—175 sacs Café vert de la Havane, venant d'être reçu, et 450 milliers Cigarres de la Havane, de différentes qualités, à vendre par
3 déc J. M. CABALLERO.

EAUX MINERALES ARTIFICIELLES.—Pour BOISSON, établissement de Vr. RULH, pharmacien chimiste, encoignure Dauphine et Hôpital, à la Nouvelle-Orléans, on trouvera constamment préparés, l'eau simple acidule gazeuse pour table, l'eau magnésienne saturée, les eaux de Seltz, celles de Vichy, de Spa, de Wals, de Clermont-Ferrand, de Soultz, de Bareges, de Cauterets et en général les eaux les plus connues.

Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par formule spéciale des médecins, ainsi que toutes les substances et bains à composer à domicile, les bains, les lotions et les douches d'eaux minérales. 27 oct

ARDOISES A VENDRE—360 carrés d'ardoises reçues, en débarquement du navire Elenburgh, et à vendre par WALSH & LYALL,
17 nov—1m 146, rue des Remparts.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses pratiques et le public, qu'il vient de recevoir de Paris un assortiment de bottes fines d'une qualité supérieure, ainsi que des bottes à liège, qu'il offre à vendre au No. 30, rue Conti.
16 nov—6,3p P. SOUDE.

ROBSON & SEWALL ont transporté leur magasin d'encan, du No. 44, rue du Camp, au No. 112, rue de Chartres. 28 nov

A VENDRE par A. M. DE MIRANDA, No 113, rue Bourbon ; 480 milliers cigarres de la Havane, de différentes marques et qualités ; 20 quarts de barriques Malaga doux, 3 barils cigares en papier, de qualité supérieure. 30 nov—8

AVIS—ABRAHAM TRIER, a transporté son bureau au No. 34, rue Gravier, vis-à-vis W. H. Sumner & Co. 7 dec

ROBERT H. WHITE ont transféré leur magasin au No. 40, rue Poydras. 7 dec

BRODEQUINS, bottes et Souliers—3000 paires convenables pour habitation, reçues et à vendre par FROST & Co,
7 dec 8, rue de la Douane

BILLETS de la Trésorerie des Etats Unis à vendre par ROBINSON & Co
7 dec 45, rue du Camp

BILLETS de la Trésorerie du Texas—Les soussignés achètent et vendent des billets de la Trésorerie du Texas. ROBINSON & Co.
7 dec 45, rue du Camp

DES billets des banques du Mississipi, Alabama, Tennessee, et toute autre billets qui n'ont pas cours, s'achètent par ROBINSON & co.
7 dec 45, rue du Camp

POMMES DE TERRE—100 barils, en débarquement et à vendre par
KIDDER & HEAD,
6 dec 24, rue Poydras.

POUR L'INTERIEUR.

PAQUEBOT REGULIER—Pour Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les lieux intermédiaires.—Le bateau à vapeur, fin marcheur, TECHE, capitaine J. Chauvin, venant d'être inspecté et classé A 1, fera ses voyages comme paquebot régulier pendant la saison, et partira de la Nouvelle-Orléans tous les Jeudis à 10 heures précises du matin, et de Baton Rouge tous les samedis à la même heure.—Pour fret et passage, ayant de très beaux emménagemens, s'adresser à
GOURDAIN & BENIT,
20 nov 13, rue Conti.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.—Le superbe bateau-à-vapeur NORFOLK, capitaine Smith, est attendu à chaque jour, et partira immédiatement après son arrivée, pour les lieux susdits et tous ceux intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à PIERCE SHANNON & BRO.,
28 nov 57, rue des Magasins.

PAQUEBOT REGULIER.—POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt. Bosworth, est attendu à chaque jour ; il fera ensuite régulièrement des voyages entre ce port et ceux intermédiaires, durant la saison. L'Oronoko vient d'être complètement réparé ; on lui a mis de nouvelles machines et de nouvelles bouilloires, et comme on l'a disposé pour recevoir du coton, il est aussi commandé par un ancien navigant sur le fleuve. Pour fret ou passage, donnant de très exprès dit sous peu, s'adresser à bord ou à
PIERCE SHANNON & BROTHER,
26 nov 57, rue des Magasins.

POUR BAYOU TUNICA et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur NASHVILLE, neuf, fin marcheur et commode, commandé par le capitaine Buchanan, partira pour les lieux susdits et tous ceux intermédiaires, tous les mardis à 10 heures du matin. Le Nashville offre toutes les garanties possibles aux passagers ; ses bouilloires ont été inspectées et les chaînes du gouvernail sont en fer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
3 déc 19, rue St. Louis.

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE REGULIER, entre la Nouvelle Orléans et la Mobile.—Le steamer ISABELLA capitaine Chs. Walker, ayant éprouvé des réparations générales, reprendra ses voyages réguliers comme il est ci-dessous mentionné ; il commencera samedi prochain 21 du courant, et partira du bout du chemin de fer Pontchartrain après l'arrivée des chars de midi. A son retour, il partira de la Mobile, tous les mercredis. Ses emménagemens sont supérieurs, et l'on portera toutes sortes d'attentions aux passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à WALKER KNIGHT & Co,
16 oct 26, rue de la Nelle Levée.

PAQUEBOT REGULIER.
Pour Bayou-Rouge, Plaquemine, Donaldsonville, et tous les lieux intermédiaires.

Le steamer MARINER, capitaine J B Noland, fera les voyages comme paquebot régulier, pendant la saison, et partira de la Nouvelle Orléans, tous les samedis, à 10 heures du matin et de Baton-Rouge tous les mardis à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ROBSON & SEWALL,
5 oct 44, rue du Camp.

Paquebot entre la N.-Orléans et Bayou Sara.

Le superbe steamer HUNTSVILLE, paquebot entre la Nlle. Orléans et le Bayou Sara, sera prêt à prendre du fret, lundi, depuis midi jusqu'à l'heure de son départ—Jours de départ : tous les Mercredis, à 10 heures d'ici, et du Bayou Sara, tous les samedis à la même heure précise. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à SMITH & VOORHEES,
25, rue du Camp.

N. B. Le Huntsville a été inspecté et est nouvellement réparé et classé A. 1. au bureau de l'assurance. 2 oct

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas et les Opelousas.

Le steamer GALENIAN, ayant de très bons emménagemens partira du village Indien situé à trois lieues dans le Bayou Plaquemine, tous les Lundis à midi précis, et reviendra pour partir pour les Opelousas, tous les Jeudis à midi, durant la saison des eaux basses—Les passagers trouveront toujours chez M. J. Orillon des voitures pour les transporter, et des waggons pour leurs bagages ou marchandises.
4 sep FOLLAIN, BELOCQ & DEJELOS.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans et le Bayou Sarah.

Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurent, fera sous son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou-Sarah, tous les mercredis, à la même heure.
20 avril J. J. COLLA, Agent

A VENDRE.—Le bateau à vapeur HOWARD, d'un tirant d'eau, bien-construit, ayant été [illegible] et en bon état, pouvant porter 120 tonneaux et est offert en vente à l'encan, à un prix bas. Pour plus amples informations, s'adresser à GODFREY, LAWRIE & SMALL,
[illegible] 26, rue du Camp.

A VENDRE.—Le steam-boat Mechanic—La vente de ce steamer à la Bourse, ayant été renvoyée jusqu'au 20 de ce mois, il sera de nouveau offert en vente, à l'encan, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, par Hewlett & Cenas encanteurs, s'il n'est pas vendu à l'amiable avant cette époque.

L'inventaire peut être vu au bureau de M. Macready, Hewitt & Co. Pour les termes et conditions, s'adresser à GREGORY BYRNE ou à
5 nov MAUSSEL WHITE & Co.

POUR LA MOBILE.—Le steamer GIRAFFE, paquebot régulier, capitaine Swain, partira du bout du chemin de Rail Road de Pontchartrain, tous les mercredis et samedis, à un retour, il partira de la Mobile tous les mardis et vendredis. Pour passage, s'adresser à bord au capitaine SWILER.

N. B. Toutes les fois que le nombre de passagers sera suffisant, la Giraffe s'arrêtera aux ports intermédiaires, pourvu que le capitaine Swiler en soit préalablement informé. 7 nov

LIGNES DE PAQUEBOTS.

Ligne de paquebots de Lombard & Co. entre Boston et la Nlle. Orléans.

Cette nouvelle ligne a été organisée pour faire ces voyages de ports ci-dessus, et les navires seront d'un tirant d'eau convenable, un chargement de beaux emménagemens, et tous les efforts seront faits pour accommoder les passagers. Cette ligne est composée des navires suivants :

Cherokee	415 tonneaux	capitaine B. Loring.
Carolina	400	" D. Lewis.
Charleston	375	" W. Sturridge.
Columbiana	425	" G. Barker.
Concordia	365	" Harding.

Les navires ci-dessus sont tous cuivrés et de première classe, ils sont doublés et chevillés en cuivre, et ils sont commandés par des capitaines d'une grande expérience qui donneront tous leurs soins aux passagers ; leurs emménagemens sont vastes et commodes.

Ces paquebots seront touts et remorqués par des bateaux à vapeur, et la plus grande ponctualité sera observée pour les jours de départ ; et il advient que les paquebots réguliers ne fussent pas en port, les navires de première classe les remplaceront. On nommera une portion du paquebot à l'heure du départ et l'on n'engagera à recevoir de prix trop modérés pour les marchandises ; et les frais éventuels, et tous réclamations qui seront survenues sur les paquebots seront régis sur ces paquebots.

Ces navires partiront tous les 1er et 15 de chaque mois. Pour fret ou passage s'adresser aux agents.
JOHN A. MERRITT,
53, rue du Camp.

N. B. On fait des avances sur les marchandises qui seront consignées à MM. A. C. Lombard & Co à Boston. 3 nov

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLE. ORLEANS ET BALTIMORE.

Cette ligne se composera des navires ci-dessous, lesquels ont été construits ou achetés pour l'y faire servir. Ils sont réguliers, savoir :

Navire SEAMAN,	Capitaine Minor,
Barque MARY,	" Nicholls,
" IRAD FERRY, (neuf)	" Stevens,
" SOLOMON SALTUS,	" Ludlow,
Brick ARCHITECT,	" Gott.

Ces bâtiments sont de première classe et ont des emménagemens beaux et bien meublés ils sont d'un tirant d'eau et pourront pénétrer jusqu'à Baltimore pour y charger et décharger. Ils prendront aussi du fret pour les ports dans la Chesapeake ou la rivière James, et ce fret sera expédié pour sa destination immédiatement par Mrs. Clark & Hellings, agents pour ladite ligne à Baltimore ; les frais occasionnés par les marchandises chargées avancés au lieu de destination. Le prix du passage est fixé à $60. On fournira de provisions de la première qualité.

On emploiera dans toutes les occasions des bateaux à vapeur pour monter et descendre le Mississipi.

Pour fret ou passage, s'adresser à
GEORGE BEDFORD,
12 oct 22, rue Bienville

PAQUEBOTS POUR NEW YORK.
[Nouvelle Ligne.]

Devant partir ponctuellement tous les LUNDIS pendant la Saison, chargés ou non.

Navire Orléans,	capt. S. Sears,	599 tons,	27	Nov
Navire Alabama,	capt. C. C. Berry,	474 tons	11	Dec
Navire Arkansas,	capt. K. S. Bruen,	627	15	Dec
Navire Saratoga,	capt. W. Hathaway,	548 tons	8	Jan
Navire Nashville,	capt. D. Jackson,	540	22	Jan
Navire Kentucky,	capt. J. Banker,	639	"	Fév

Les navires ci-dessus sont de première classe doublés et chevillés en cuivre, et ont été construits à New York, expressément pour ce commerce ; ces emménagemens sont supérieurs au ils pourront et [illegible] au barre.

Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience ; ces bâtimens seront toujours remorqués soit en descendant ou en montant le Mississippi. Ils ont des appartements parfaitement meublés, et leurs salles sont amplement fournies de [illegible].

Le prix des passagers à la chambre est de $80, sans vin ni liqueurs ; les officiers et l'équipage ne seront pas [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à [illegible]
No. 48 rue du Camp.

Ces navires ne seront pas responsables des coulages, cuir de verreries, épicerie, marbre ou granit, outils, acier ou fer, ni des paquets ou colis à moins qu'il ne soit passé un connaissement à bureau des agents. [illegible]

SUCCESSION DE ADOLPHE SCHNELLE.—Avis est par le présent donné aux débiteurs de la succession de A. Schnelle d'avoir à payer leur compte entre les mains du soussigné curateur dans un délai raisonnable, et aux créanciers de ladite succession sont également invités d'avoir à présenter leur compte pour être réglé.
Paroisse de Jefferson, le 29 novembre 1838.
R. BEAUVAIS, Curateur.
Que l'on trouvera tous les lundi et vendredi, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, au bureau du juge de paroisse. 30 nov—10

DROGUES ET MEDECINES.—J. B. Patton s'est établi en cette ville pour la vente en général de drogues en gros. Il reçoit en ce moment un grand envoi de drogues fraîches et véritables, qu'il vendra à des termes libéraux. Il sera à même de satisfaire pleinement les pharmaciens de la ville et ceux de l'intérieur, les médecins, négociants et habitants, qui trouveront chez lui un assortiment complet de toutes sortes d'articles. Son intention est de se tenir constamment à ce genre d'affaires. Son approvisionnement sera complété sous peu, et il ne manquera rien pour répondre aux demandes en général. Tous les ordres de la campagne et ceux envoyés aux négociants seront promptement exécutés. No. 20, rue du Camp, Nouvelle Orléans. 24 nov

GRANIT ET MARBRE—Pour façade de maisons, soubassement de portes et fenêtres, et linteaux, frontispices de maisons tombeaux ; monuments de tombes &c. &c. Le tout écarri au ciseau, ou ensemble à ce genre, des ordres de la campagne, sont le plus bref délai et aux termes les plus raisonnables. S'adresser à NEWTON RICHARDS,
No 147, rue de la Douane, entre
26 oct Bienville et Conti

LES soussignés ont formé une maison de commission sous la raison de commerce Blanchard, Dimes & Co.

M. Samuel Dimes de la Nouvelle Orléans, actuellement résidant à Paris, [illegible] commanditaire pour le compte de [illegible] désirées.
THEODORE BAILLY BLANCHARD,
JACQUES HENRY DIMES.
6 nov 26, rue Bienville.

CHARBON—Les soussignés ont constamment à grand assortiment de charbon de Liverpool et de Leigh, Peach Mountain, de première qualité, passé au crible, en boucauts, et autres grandeurs, à vendre par les ou comme convenable aux manufacturiers. [illegible]

Les ordres laissés à leur Comptoir No. 51, rue Bienville, seront [illegible]
22 sept—6m S. & A. SOULE.